



FORUM NUMÉRIQUE

→ H22 - #01

Convoquée par le Bureau exécutif [H22-02](#) en vertu des
[Règles et procédures-COVID19](#)

MERCREDI 02 FÉVRIER 2022 15 H 30 VIRTUELLE ORDRE DU JOUR

- 0.0 Procédures
 - 0.1 Praesidium
 - 0.2 Procès-verbal (adoption) :
 - 0.2.1 [A21-01](#) : 08 septembre 2021
 - 0.3 Suite du procès-verbal
 - 0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour
 - 0.5 Modalités d'adoption des présents mandats
 - 0.6 Date prochain Forum numérique
-
- 1.0 **Plan d'action H22**
 - 1.1 [Assurer une transition](#) du savoir entre les exécutifs
 - 1.2 [2023 : Renovations](#) du 3^{ème} étage : que les revendications de l'AGECVM soient entendues par la Direction du CVM ([Revendications AGE CVM et Comités](#))
 - 1.3 [10^{ème} anniversaire](#) de la grève de 2012
 - 1.4 [Exigences](#) de l'AGECVM vis-à-vis de la gestion de la pandémie
 - 2.0 **Affaires financières :**
 - 2.1 **Bilan A21 : projet**
 - 2.1.1 [État des résultats](#) A21 (Logiciel comptable)
 - 2.1.2 [Bilan A21](#) (Fiche excell)
 - 2.2 **Bilan des activités**
 - 2.3 [Budget H22](#) (proposition)
 - 2.4 **Subventions externes (Disponible si budget H22 adopté : 4.625,00 \$)**
 - 2.4.1 [H21-01](#) : CLAC (400,00 \$ demandés)
 - 2.4.2 [H21-02](#) : Bibliothèque DIRA (400,00 \$ demandés)
 - 2.4.3 [H21-03](#) : Revue L'Esprit Libre (1000,00 \$ demandés)
 - 3.0 **Bureau exécutif:**
 - 3.1 **Postes vacants**
 - 3.1.1 Secrétaire général
 - 3.1.2 Responsable à la Trésorerie

ORDRE DU JOUR DU FORUM NUMÉRIQUE H22-01 DU 02 FÉVRIER 2022

Document disponible sur notre site Internet www.agecvm.org - Page facebook

- 3.1.3 Responsable à la Pédagogie
- 3.1.4 Responsable à l'information
- 3.1.5 Responsable à la Mobilisation

4.0 Assurances collectives et l'ASEQ

- 4.1 Présentation du dossier Autorité des Marchés financiers (AMF)
- 4.2 Documents et jugements divers depuis 1996
- 4.3 Lettre de l'AMF à Desjardins sécurité financière du 21 décembre 2021 exigeant l'arrêt des Assurances collectives dès la session Hiver 2022
- 4.4 Dossier Autorité des marchés financiers : mandat

5.0 Délégué.e.s

- 5.1 C.A. du Cégep du Vieux Montréal (un.e préuniversitaire / un.e technique)
- 5.2 C.E. du Cégep du Vieux Montréal (un.e préuniversitaire / un.e technique)

6.0 Affaires diverses

- 6.1 À préciser

7.0 Levée

Procédures d'inscription (détaillées) pour participer au Forum numérique



Vous pouvez compléter le formulaire google d'inscription au Forum numérique et le secrétariat vous enverra le mercredi 02 février 2022 avant 15h00 à l'adresse courriel indiquée dans le formulaire le lien pour vous permettre d'accéder au Forum numérique

Si vous ne pouvez pas utiliser le formulaire google, envoyez un courriel à agecvm@hotmail.com avec votre matricule, vos nom et prénom, et votre concentration d'étude, et le secrétariat vous inclura dans la liste des personnes inscrites au Forum numérique.

Reconnaissance du territoire

J'aimerais / Nous aimerions commencer par reconnaître que le Cégep du Vieux Montréal est situé en territoire autochtone, lequel n'a jamais été cédé. Je reconnais/Nous reconnaissons la nation Kanien'kehá: ka comme gardienne des terres et des eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui. Tiohtiá:ke / Montréal est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise.

ORDRE DU JOUR DU FORUM NUMÉRIQUE H22-01 DU 02 FÉVRIER 2022

Document disponible sur notre site Internet www.agecvm.org - Page facebook